

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 22 mai 2007**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, Mme LE GRAND, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS,

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GOBILLOT (représenté par Mme TOLLOT), Mme REVEL (représentée par Mme LE GRAND),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (1) M. GARRIGUES

Date de convocation : 15 mai 2007

**Délibération n° : 17-2007**

**Objet : Recrutements par voie contractuelle**

Deux postes de catégorie A étaient à pourvoir :

- un poste de responsable du Centre social Fontaine d'Ouche repris dernièrement par la Ville et le CCAS,
- un poste de directeur du Centre d'accueil de jour des Marronniers.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées, il est proposé de recruter deux agents non titulaires sur ces emplois, conformément à l'article 3, alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit la possibilité de recruter par le biais de contrats d'une durée maximale de trois ans.

Les précisions suivantes sont apportées :

1) - Pour le poste de directeur du Centre social Fontaine d'Ouche :

- l'agent recruté sera chargé de diriger la structure et de mettre en oeuvre le contrat de projet du centre social. Il assurera également la gestion administrative et financière de l'établissement, l'encadrement de l'équipe. Il participera aux instances de concertation tant à l'échelle du quartier que de la ville ;
- grade de référence pour le niveau de recrutement et la rémunération : attaché
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 2 (bac + 3).

2) - Pour le poste de directeur du Centre d'accueil de jour des Marronniers :

- l'agent recruté sera chargé de la définition et de la mise en oeuvre du projet d'établissement, du développement et du suivi d'ateliers et de prestations, de la conception et de la mise en application des projets individuels des personnes suivies. Il animera une équipe pluridisciplinaire, assurera la gestion administrative et budgétaire du centre ;
- grade de référence pour le niveau de recrutement et la rémunération : cadre de santé infirmier ;
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 2.

Le Conseil d'Administration :

- approuve le recrutement par voie contractuelle pour les deux postes décrits ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant légal à nommer dans ces emplois,
- inscrit les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses de budgets successifs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

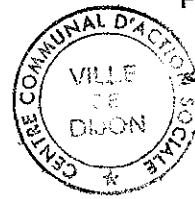
Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DRH : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE**

**23 MAI 2007**

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**- 5 JUIN 2007**

